



Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2024

L' an 2024 et le 9 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bricy, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE BRICY sous la présidence de Louis-Robert PERDEREAU, Maire

Présents : Mmes : BEAUPERE Monique, LANGE Gwenaëlle, NEVEU Sandrine, VOSSOT Aline, MM : BALAH Saïd, BIDAULT Julien, CORMIER Michaël, COVERNALE Luc, MERLIN Guillaume, ODY Stéphane, PERDEREAU Louis-Robert, ROBLIN Jean-Guy

Excusé(s) : Mme BESNARD Chantal, M. DOUBLIER Jean-Armand

Absent(s) : M. MARTINEZ Christophe

Invité(s) : Mme BIRLOUET Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret
le : 11/04/2024

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEAUPERE Monique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote taux de fiscalité 2024 - D_2024_010

Vote budget - Budget primitif 2024 - D_2024_011

Vote Tarifs concessions cavurne - D_2024_012

Vote taux de fiscalité 2024

réf : D_2024_010

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1 % et de fixer les taux comme suit :

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.88 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.76 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vote budget - Budget primitif 2024

réf : D_2024_011

Le Budget primitif - Budget Principal Commune 2024 est adopté à l'unanimité

Il s'établit de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| • Section d'investissement | 165 126.01 € |
| • Section de fonctionnement | 493 875.34 € |
| TOTAL | 659 001.35 € |

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Tarifs concessions caverne

réf : D_2024_012

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de statuer quant aux tarifs à mettre en place pour les concessions des cavernes, il rappelle les tarifs existants pour le columbarium :

- Concessions de 15 ans : 800€
- Concessions trentenaires : 1000€
- Renouvellement d'une case au columbarium pour 15 ans : 300€

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivant pour les cavernes

- Concessions de 15 ans : 800€
- Concessions trentenaires : 1000€
- Renouvellement d'un caverne pour 15 ans : 300€

Après délibérations, le conseil municipal

- Accepte ces propositions,
- Fixe la date de mise en application de cette décision au 10 avril 2024,
- Charge Monsieur le Maire de l'application de la délibération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Elections européennes

Il est rappelé au conseil municipal que les élections européennes auront lieu le 09 juin 2024. Les conseillers sont invités à s'inscrire pour l'organisation du bureau de vote.

- Organisation du 08 Mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu le mercredi 8 mai à 11h et se déroulera de la façon suivante :
Rassemblement sur le parking de la salle des fêtes
Revue des Sapeurs-pompiers
Cortège au cimetière
Cérémonie au Monument aux Morts
Dépôt de gerbe
Celle-ci sera suivie de la vente du bleuet de France et d'un pot de l'amitié à la salle des fêtes
Lucien Perdereau

- Nouvelle organisation du 14 Juillet

Les conseillers sont invités à réfléchir à une ré organisation ou non de la célébration du 14 juillet.

- Signature du terrain à coté de l'école Grande Rue

La vente sera officiellement signée le 18 avril 2024.

- BBTC Stage tennis

Il est demandé au club de faire une demande officielle à la mairie de Bricy.

- Visite du Sénat

Des devis sont actuellement à l'étude pour un transport commun avec les conseillers de la commune de Huêtre.
Une société de transport propose également d'intégrer une visite du Panthéon.

– **Chemin de la Bouvellerie**

A la demande de certains administrés du chemin de la Bouvellerie, des trous ont été rebouchés.

Fin de séance : 21h15

Complément de séance :

Une commission est constituée afin de travailler sur le projet de vidéo protection du village.

Le conseil souhaiterait un nettoyage des panneaux d'entrée de village et le remplacement du panneau indicateur ferme de la borde.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 11/04/2024
Le Maire
Louis-Robert PERDEREAU



The image shows a blue circular official stamp. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE ERIC" at the top and "(Loiret)" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or coat of arms. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, overlapping the text and the emblem.